

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE DE
L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Benoit Fournier, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-200

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2024
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES

6. COURS D'EAU
 - 6.1 Nouvelles demandes d'intervention
 - 6.2 Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – Consultation publique
7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX
8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Aménagement du territoire
 - 8.1.1 Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport (procès-verbal) de l'assemblée du 3 octobre 2024
 - 8.1.2 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 8.1.3 RAME Yamaska – Dépôt d'un projet dans le cadre du programme OASIS
 - 8.1.4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Renouvellement 2024-2027
 - 8.1.5 Plan climat – Gestion de l'appel d'offres
 - 8.2 Développement économique et local
 - 8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 8.2.1.1 Dossier 9507-8812 Québec inc. (Origine) 1384-FSE-2024-25
 - 8.2.1.2 Dossier Julie Pion (Comme Avant collabo agricole) 1383-FSE-2024-26
 - 8.2.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)
 - 8.2.2.1 Dossier Régie de Loisirs de Roxton Falls 1320-FIC-2024-05
 - 8.2.2.2 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-FIC-2024-06
 - 8.2.2.3 Dossier Loisirs de Ste-Christine (Bagot) inc. 1285-FIC-2024-07
 - 8.2.2.4 Dossier École Roger-LaBrègue 1083-FIC-2024-08
 - 8.2.2.5 Dossier Comité de Loisirs, Sports et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton 1385-FIC-2024-09
 - 8.3 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) – Tourisme Montérégie – Étude – Révision
9. SÉCURITÉ INCENDIE
10. RESSOURCES HUMAINES

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

11. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)
12. POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONTRAT POUR PEINTURER 3 BUREAUX
13. PROGRAMME CADETS DE LA SQ – ÉTÉ 2025
14. SOIRÉE DES FÊTES
15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
17. CORRESPONDANCE
18. VARIA
19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2024

2024-201

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS

Le rapport budgétaire ainsi que la liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2024-202 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert de
fonds suivant :

Cont. Fin. MRC (Mise en œuvre Pol. Cult.)	1 02 621 00 975	5 000 \$ FIC
Fonds économie sociale jeunes promoteurs	1 02 621 00 979	45 000 \$ FSE
Initiatives de développement – Projets	1 02 622 00 973	(50 000 \$) FSPS

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-203 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	40 408,67 \$
Comptes à payer	226 788,60 \$
Salaires et contributions de l'employeur	151 652,60 \$
Total	418 849,87 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	1 335,47 \$
Comptes à payer	5 096,22 \$
Total	6 431,69 \$

6. COURS D'EAU

6.1 Nouvelles demandes d'intervention

6.1.1 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne

Demande d'entretien de Marie-Josée Guilbert et Carl Gagnon

ATTENDU QUE la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE la personne désignée de la Ville d'Acton Vale a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale appuie cette demande d'intervention ;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-204

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ALPG consultants inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**6.1.2 Branche 34 de la rivière Runnels – Entretien –
Canton de Roxton et Roxton Pond**

Demande d'entretien de Michel Daviau

ATTENDU QUE la Branche 34 de la rivière Runnels est un cours d'eau sous la compétence commune des MRC d'Acton et de La Haute-Yamaska du fait qu'elle relie leurs territoires ;

ATTENDU QUE la personne désignée de la Municipalité du Canton de Roxton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton appuie cette demande d'intervention ;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

ATTENDU QUE l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que la compétence commune peut s'exercer dans le cadre d'une entente ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-205

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De soumettre à la MRC de La Haute-Yamaska un projet d'entente pour la réalisation de travaux d'entretien dans la Branche 34 de la rivière Runnels ;
2. D'autoriser le préfet de même que la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente dûment négociée ;
3. De mandater ALPG consultants inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention, conditionnellement à la conclusion de l'entente à intervenir entre les MRC d'Acton et de La Haute-Yamaska.

6.1.3 Branche 41 de la rivière Runnels – Entretien – Canton de Roxton

Demande d'entretien de Mario Bérubé

ATTENDU QUE la Branche 41 de la rivière Runnels est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE la personne désignée de la Municipalité du Canton de Roxton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton appuie cette demande d'intervention ;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-206

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ALPG consultants inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

6.2 Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – Consultation publique

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a lancé, en juin 2024, la consultation publique sur le Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques (Régime permanent) et du projet d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton souhaite participer à l'exercice en faisant part au ministre de ses commentaires ;

ATTENDU QU'un tableau de commentaires a été rédigé par le coordonnateur régional des cours d'eau ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-207

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer officiellement le tableau de commentaires préparé par le coordonnateur régional aux cours d'eau de la MRC d'Acton dans le cadre de la consultation publique sur le Régime permanent du MELCCFP.

7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX

ATTENDU QU'il était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » un montant total de 87 356 \$ pour l'entretien général et l'administration pour l'année 2024 ;

ATTENDU QU'une somme d'environ 25 000 \$ a été utilisée pendant la saison estivale 2024 ;

ATTENDU QU'il demeure donc un solde de 62 356 \$;

CONSÉQUEMMENT,

2024-208

Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de recharge et de grattage d'une partie de la piste cyclable « La Campagnarde » jusqu'à un montant maximal de 30 000 \$.

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Aménagement du territoire

8.1.1 Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport (procès-verbal) de l'assemblée du 3 octobre 2024

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-209

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2024 du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

8.1.2 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

8.1.2.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 05-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 05-2024 modifiant son règlement de zonage numéro 265-2003 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-210 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Benoit Fournier, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 05-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**8.1.2.2 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2024-388 modifiant le règlement de
zonage numéro 2002-90 de la Municipalité
d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-388 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-14) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-211

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**8.1.2.3 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2024-387 relatif à l'occupation et
l'entretien des bâtiments de la Municipalité
d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-212

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Benoit Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**8.1.2.4 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2024-380 modifiant le règlement de
zonage numéro 2002-90 de la Municipalité
d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-380 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-20) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-213

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-380 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**8.1.2.5 Analyse de la conformité du règlement
numéro 387-2024 modifiant le règlement de
zonage numéro 254-02 de la Municipalité de
Sainte-Christine**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 387-2024 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-21) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-214 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 387-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.3 RAME Yamaska – Dépôt d'un projet dans le cadre du programme OASIS

ATTENDU l'appel de projets du Programme OASIS du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Forêt et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet serait déposé pour et au nom de cinq (5) MRC et quinze (15) municipalités locales du bassin versant de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a pris connaissance du cadre normatif du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-215

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme OASIS afin d'obtenir une subvention pour la MRC d'Acton ;
2. Que la MRC d'Acton s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles ;
3. Que le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) soient autorisés à déposer la demande d'aide financière et à signer tout document qui en découle, telle la convention d'aide financière, pour et au nom de la MRC d'Acton.

**8.1.4 Programme d'aménagement durable des forêts
(PADF) – Renouveau 2024-2027**

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU le renouvellement en cours du PADF par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027 pour la Montérégie ;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite identifier une MRC délégataire désignée ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-216

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier l'intention de la MRC d'Acton d'accepter d'être la MRC délégataire désignée pour la région de la Montérégie.

8.1.5 Plan climat – Gestion de l'appel d'offres

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a confirmé sa participation au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) dont le volet 1 consiste à l'élaboration d'un plan climat ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton peut, selon la Loi sur les contrats des organismes publics, se regrouper avec d'autres MRC dans un même appel d'offres ;

ATTENDU QUE la MRC a signifié à la FQM, par sa résolution numéro 2024-123, son intention de participer conjointement, avec les MRC des Jardins-de-Napierville et des Maskoutains, à un appel d'offres pour leur plan climat respectif ;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a signifié aux deux autres MRC son intention de prendre en charge la gestion de l'appel d'offres, ainsi que l'adjudication et la gestion du contrat pour les trois (3) plans climat ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-217

Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De mandater la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion de l'appel d'offres pour l'élaboration du plan climat de la MRC, ainsi que pour l'adjudication et la gestion du contrat ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif au mandat d'appel d'offres, d'adjudication et de gestion du contrat pour le plan climat.

8.2 Développement économique et local

8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

8.2.1.1 Dossier 9507-8812 Québec inc. (Origine) 1384-FSE-2024-25

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par 9507-8812 Québec inc. (Origine) ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

CONSÉQUEMMENT,

2024-218

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Relève	1384-FSE-2024-25	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.2 Dossier Julie Pion (Comme Avant collabo agricole) 1383-FSE-2024-26

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Julie Pion (Comme Avant collabo agricole) ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-219

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1383-FSE-2024-26	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

8.2.2.1 Dossier Régie de Loisirs de Roxton Falls 1320-FIC-2024-05

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Régie de Loisirs de Roxton Falls ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-220

Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Murale d'accueil à la bibliothèque</i>	1320-FIC-2024-05	675 \$	506 \$	506 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.2 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185- FIC-2024-06

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-221

Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Léo Benoit

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Une diversité pleine en couleurs</i>	1185-FIC-2024-06	1 839,60 \$	1 379,70 \$	1 379,70 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.3 Dossier Loisirs de Ste-Christine (Bagot) inc.
1285-FIC-2024-07**

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par les Loisirs de Ste-Christine (Bagot) inc. ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-222

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Fête des enfants</i>	1285-FIC-2024-07	2 000 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.4 Dossier École Roger-LaBrègue 1083-FIC-2024-08

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par l'École Roger-La Brègue ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-223

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Des mots pour changer le monde</i>	1083-FIC-2024-08	2 675 \$	2 000 \$	2 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.5 Dossier Comité de Loisirs, Sports et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton 1385-FIC-2024-09

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Comité de Loisirs, Sports et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-224

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Festivités du temps des fêtes</i>	1385-FIC-2024-09	4 500 \$	2 000 \$	2 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.3 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) – Tourisme Montérégie – Étude - Révision

ATTENDU la résolution numéro 2023-249 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 demandant une aide financière auprès de Tourisme Montérégie qui permettrait de payer 80 % des frais pour la réalisation d'une étude portant sur le tourisme et les sites d'hébergement ;

ATTENDU QUE le 14 mai 2024, la MRC d'Acton a reçu de Tourisme Montérégie une contribution financière maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de cette étude ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-225

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la participation financière de la MRC de 12 917,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation de l'étude. Cette somme est prise à même le fonds général de la MRC.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2024-138 adoptée lors de la séance ordinaire de la MRC d'Acton du 12 juin 2024.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

11. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)

ATTENDU le programme d'aide d'urgence au transport collectif et adapté mis en place par le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui vise à pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires résultant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'aide d'urgence ont été fournis par Omnibus Région d'Acton à la MRC ;

ATTENDU QUE la résolution qui entérine l'ensemble des documents à fournir doit provenir de l'organisme admissible ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est l'organisme admissible pour toute demande d'aide auprès du MTQ ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-226

Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport final du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

12. POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONTRAT POUR PEINTURER 3 BUREAUX

2024-227

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser l'exécution des travaux de peinture requis au poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton, selon les exigences établies par la Société Immobilière du Québec ;
2. De confier l'exécution de ces travaux à DSJP Goulet construction inc., selon les termes de sa soumission établie à 6 896 \$ (taxes en sus).

13. PROGRAMME – CADETS DE LA SQ – ÉTÉ 2025

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la SQ ;

ATTENDU QUE la SQ s'engage à fournir à la MRC les services de deux (2) cadets pendant la période estivale 2025 (10 semaines), à raison de 40 heures/semaine ;

ATTENDU QUE la SQ assure le recrutement, la formation, l'administration, la rémunération et gère le volet opération du Programme de cadets ;

ATTENDU QUE la MRC prévoit discuter de ce sujet lors du comité d'élaboration du budget ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec souhaite connaître l'intention de la MRC le plus tôt possible ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-228

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'annoncer l'intention de renouveler l'entente avec la Sûreté du Québec au montant de 10 000 \$ pour l'été 2025 ;
2. Que cette intention sera confirmée lors de l'adoption du budget 2025 le 27 novembre 2024.

14. SOIRÉE DES FÊTES

2024-229

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des élus et des employés(es) de la MRC.

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

17. CORRESPONDANCE

**17.1 Agence forestière de la Montérégie – Budget
supplémentaire dans le cadre du PAMVFP pour l'année
2024-2025 – Demande d'appui**

ATTENDU QUE depuis des années, l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) reçoit sensiblement la même part du budget dédié à la forêt privée qui est de l'ordre de 3 % du budget provincial ;

ATTENDU QUE l'année dernière cette proportion a été de 4,48 % pour les sommes supplémentaires dédiées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) ce qui a été une bonne nouvelle et qui a permis de réaliser des investissements ;

ATTENDU QUE la région de la Montérégie compte environ 8 % des propriétaires forestiers, 6 % de la possibilité de récolte forestière en forêt privée et plus de 5 % de la superficie forestière productive privée du Québec ;

ATTENDU QUE le territoire de la Montérégie se démarque du reste du Québec par la grande proportion de peuplements forestiers feuillus et son régime de coupes partielles ;

ATTENDU QUE près de 75 % du volume mis en marché sur le territoire provient des programmes de l'AFM et que la région est loin de récolter la possibilité forestière annuelle ;

ATTENDU QUE la propagation de l'Agrile du frêne et de la maladie corticale du hêtre, ainsi que les effets des changements climatiques sur nos forêts entraînent une augmentation substantielle de la récolte de bois à court terme ;

ATTENDU QUE l'AFM maintient qu'il faut poursuivre les efforts d'aménagement en forêt feuillue privée et accorder les sommes nécessaires à sa mise en valeur ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-230

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'Agence

forestière de la Montérégie (AFM) dans sa demande de budget supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) pour l'année 2024-2025 auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

**17.2 MRC du Lac St-Jean Est – Convention d'aide financière –
Accélérer la transition climatique locale (ATCL) –
Modulation de l'aide financière – Demande d'appui**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), le gouvernement a octroyé à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est un montant de 1 260 066 \$ en soutien à cette transition et que cette somme permettra à la MRC d'élaborer un plan climat à l'échelle du territoire conformément aux exigences déterminées par le MELCCFP et ce, à l'intérieur d'un délai de trois ans ;

ATTENDU QUE dès que le plan climat de la MRC aura été complété et approuvé par le MELCCFP, les sommes résiduelles pourront servir à la mise en œuvre de projets issus de ce plan, et qu'à défaut d'entreprendre la mise en œuvre des projets, les sommes résiduelles devront être remboursées ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) prévoit les modalités de versement d'une aide financière maximale de 207 918 \$ en vertu de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre (PMO) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), laquelle aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour y intégrer les nouvelles OGAT ;

ATTENDU QU'il apparaît évident à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est que cette somme octroyée pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à jour de son SAD afin de tenir compte des nouvelles OGAT sera nettement insuffisante compte tenu de l'ampleur de la tâche et des obligations découlant des nouvelles OGAT ;

ATTENDU QUE la MRC est enthousiaste à l'idée d'inclure les OGAT et les axes d'intervention du plan climat dans le prochain SAD de la MRC puisqu'il s'agit d'exercices de planification qui vont se dérouler concurremment sur le territoire et qu'il est nécessaire d'arrimer les deux démarches ;

ATTENDU la résolution numéro 11886-08-2024 de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est tenue le mardi 27 août 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-231 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans sa demande au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la convention d'aide financière afin d'adhérer à la démarche du plan climat soit modifiée afin qu'un montant de 250 000 \$ soit admissible pour les travaux de mise à jour du SAD, et ce à même l'enveloppe de 1 260 066 \$.

18. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-232 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h15.

Signé

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

Signé

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**